## Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

## **Décret 834-2023**, 17 mai 2023

Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (2022, chapitre 22)

—Entrée en vigueur de certaines dispositions

CONCERNANT l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 3° de l'article 299 de la Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (2022, chapitre 22), les dispositions de celle-ci entrent en vigueur le 8 juin 2022, à l'exception notamment de celles de l'article 109 qui entrent en vigueur le 8 juin 2023 ou à la date antérieure fixée par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 17 mai 2023 la date de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 109 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit fixée au 17 mai 2023 la date de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 109 de la Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (2022, chapitre 22).

Le greffier du Conseil exécutif, Yves Ouellet

79811